



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Racine, tenue le 23 novembre 2020 à 20 h par visioconférence.

Sont présents : Maire Christian Massé

Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2 Mario Côté

Conseiller district N° 3
Conseillère district N° 4
Conseiller district N° 5
Conseiller district N° 5
Conseiller district N° 6
Conseiller district N° 5
Conseiller district N° 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

Les membres présents forment le quorum.

Séance du conseil tenue par visioconférence

2020-11-242

Sous la recommandation du Ministère de la Santé publique et des Services sociaux, de ne pas socialiser pendant vingt-huit (28) jours afin de protéger la santé de la population concernant la propagation de la COVID-19, il est permis au conseil de siéger à huis clos.

Donc, il est proposé que la présente séance soit tenue par visioconférence.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents de tenir la séance par visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 20 h 01 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.

Madame Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. RÉSOLUTION

3.1 Résolution concernant la modification du Règlement N° 327-09-2020

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-11-243

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne

Gaudreau, directrice générale et secrétaire-

trésorière.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Racine



le projet d'oi

le projet d'ordre du jour soit accepté et rédigé tel que présenté.

3. RÉSOLUTION

QUE

2020-11-244

3.1 Résolution concernant la modification du Règlement N° 327-09-2020

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'amender le Règlement N° 327-

09-2020.

Il est, par conséquent, proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'article 2 du règlement numéro 327-09-2020 soit

remplacé par le suivant :

« Article 2. Le titre du Règlement N° 326-06-2020 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 326-06-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 900 000 \$ pour des travaux de voirie sur les chemins Grande-Ligne et Maricourt »

QUE l'article 2.1 soit ajouté au Règlement N° 327-09-

2020 lequel se lit comme suit :

« Article 2.1 L'article 2 du Règlement numéro 326-09-2020 soit remplacé par le suivant :

« Article 2. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de voirie selon l'estimation détaillée des travaux incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, préparée par M. Frédéric Blais, ingénieur en date du 18 novembre 2020, lequel est annexé aux présentes comme annexe « A »

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit

transmise au ministre des Affaires municipales et

de l'Habitation.

4. PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune guestion

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-11-245

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. Simon Desautels, conseiller propose la levée de la séance à 20 h 05.

Christian Massé	Lyne Gaudreau
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière